



GUIDE DES DROITS DE L'HOMME POUR LES UTILISATEURS D'INTERNET

Le Conseil de l'Europe estime que les droits de l'homme s'appliquent tant en ligne que dans la vie réelle. Le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet a été rédigé afin de présenter de manière conviviale les droits et les libertés garantis aux internautes par la Convention européenne des droits de l'homme.

Ce guide a été pensé comme un outil de formation des citoyens à leurs droits lorsqu'ils naviguent sur internet et comme une incitation envers les gouvernements, les organismes publics et les entreprises à assumer leurs responsabilités quant à la protection adéquate des droits de l'homme en ligne.

Aperçu du Guide des droits de
l'homme pour les utilisateurs
d'internet du Conseil de l'Europe

Fiche
thématique

Société de
l'information

www.coe.int/freedomofexpression

DROITS NUMÉRIQUES

Analyse des enjeux

Dans le **Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet**, adopté le 16 avril 2014, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a posé les principes essentiels sur lesquels repose la protection des droits fondamentaux garantis par la **Convention européenne des droits de l'homme** pour tous les internautes. Ce guide a été pensé comme un outil :

■ offrant aux particuliers une référence sur laquelle s'appuyer lorsqu'ils rencontrent des difficultés à exercer leurs droits en ligne ;

■ permettant aux gouvernements et aux organismes publics d'assumer leurs obligations aux fins de protéger, de respecter les droits de l'homme et de remédier les violations ;

■ pouvant servir de base à des discussions nationales sur la protection et la promotion des droits de l'homme des utilisateurs d'internet et leurs possibilités de les exercer ;

■ visant à favoriser la responsabilité sociale des entreprises en encourageant le secteur privé à agir de manière responsable et respectueuse des droits de l'homme dans toutes les relations contractuelles engagées avec des particuliers.

Dans le guide, l'accent est mis sur la protection de la liberté d'expression, de l'accès à l'information, de la liberté d'association, du droit à la vie privée, des données personnelles et la protection contre la cybercriminalité, qui doivent être équivalentes en ligne et dans la vie réelle.

APERÇU DU GUIDE

Accès et non-discrimination

Le guide reconnaît que l'accès à internet est un moyen important d'exercer librement ses droits et libertés. Vous ne pouvez être déconnecté d'internet contre votre volonté qu'en vertu d'une décision de justice. L'accès à internet devrait en outre être abordable et non discriminatoire.

Liberté d'expression et d'information

Vous êtes libre de vous exprimer et d'accéder aux contenus en ligne. Cette liberté d'expression et d'accès à l'information et aux opinions d'autres personnes s'étend aux propos qui pourraient heurter, choquer ou déranger autrui, sous réserve qu'ils ne constituent pas une incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence. Il incombe aux pouvoirs publics de respecter et de protéger ce droit, et toute restriction de ces libertés doit poursuivre un objectif légitime conforme à la **Convention européenne des droits de l'homme**. Vous pouvez choisir de ne pas révéler votre identité sur internet, mais vous devez savoir que les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures permettant de la révéler.

Liberté de réunion, d'association et de participation

Vous être libre de vous réunir et de vous associer pacifiquement à d'autres personnes, de participer à la vie en société et d'adhérer à des syndicats en utilisant internet. Vous pouvez également protester pacifiquement en ligne, en gardant à l'esprit que le blocage ou l'interruption d'un service ou le dommage aux biens d'autrui ne sont pas permis et sont passibles de poursuites judiciaires.

Protection de la vie privée et des données personnelles

Vous disposez sur internet d'un droit au respect de votre vie privée et familiale, qui comprend, sans s'y limiter, la protection de vos données personnelles et le respect de la confidentialité de vos échanges. Vos données personnelles ne peuvent être traitées ou transmises à des tiers qu'avec votre consentement éclairé. La surveillance générale et l'interception des communications sont interdites, à l'exception des cas prévus par la loi, par exemple dans le cadre d'une enquête pénale.

Éducation aux droits sur internet

Votre droit général à l'éducation comprend le droit d'accéder à des connaissances et informations en ligne concernant le libre exercice de vos droits et libertés sur internet.

Protection des enfants et des adolescents

Si vous êtes un enfant ou un adolescent, vous bénéficiez d'une protection spéciale lorsque vous utilisez internet. Vous avez le droit de faire supprimer dans un bref délai tout contenu qui porterait préjudice à votre dignité, votre sécurité, votre vie privée, ou à votre réputation ou vos intérêts, présents ou à venir. Vous bénéficiez également de protections particulières contre les atteintes à votre bien-être physique, mental et moral, notamment contre l'exploitation et les abus sexuels.

Droit à des voies de recours efficaces en cas de violations des droits de l'homme

Le guide indique que toute personne dispose d'un droit de recours effectif lorsque ses droits et libertés sont limités ou bafoués. Ces voies de recours ne devraient pas nécessairement se limiter à une action en justice et elles devraient être accessibles et d'un coût abordable. Les autorités nationales sont tenues de protéger les internautes contre les activités criminelles commises en ligne ou par le biais d'internet. Les fournisseurs d'accès à internet, les fournisseurs d'accès à des contenus, les autres entreprises concernées et les pouvoirs publics doivent vous donner facilement accès à toutes les informations relatives à vos droits et aux voies de recours dont vous disposez. Votre droit à un procès équitable, dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial s'étend aux accusations d'infractions pénales commises sur internet. De telles affaires peuvent être portées devant la **Cour européenne des droits de l'homme** après épuisement de toutes les voies de recours internes.